

# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU T.D.M

## 1) Objet

Le Tennis des Mottes (T.D.M) est UNE ASBL gérée par un organe d'administration de 7 membres. Le T.D.M a pour objet la pratique du tennis.

## 2) Gestion

L'organe d'administration est constitué d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e) et de 4 membres supplémentaires qui assument la gestion pendant une période de 3 ans, élus en Assemblée Générale et rééligibles.

En cas de démission ou de renouvellement d'un membre, un appel aux candidats est effectué. Les candidatures doivent être déposées un mois avant la date de l'assemblée générale auprès du président. La liste des candidats au conseil d'administration est transmise par courrier aux membres effectifs du TDM 15 jours avant l'AG

Les élections sont effectuées en AG.

## 3) Assemblée Générale

Une assemblée générale est tenue annuellement en janvier ou février, sur convocation de l'organe d'administration. Le budget et les comptes y sont présentés. Décharge des comptes sera donnée à l'organe d'administration.

Fait partie de l'AG tout membre effectif de l'ASBL T.D.M en règle de cotisation et âgé de 18 ans minimum.

## 4) Fonctionnement

Il est demandé aux membres de respecter scrupuleusement le règlement du T.D.M. L'organe d'administration se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires en vue de son application et du maintien de l'ordre. L'organe d'administration décidera des cas non prévus par ce règlement et en améliorera les modalités d'application.

Tout manquement, tout litige ou problème doivent être signalés au comité.

Toute personne ayant causé des dégâts aux installations est tenue de les faire réparer à ses frais.

## 5) Cotisations- financement

5.1 Les installations du T.D.M sont financées par les membres.

5.2 Les cotisations sont fixées en Assemblée annuelle. Le montant de la cotisation est à verser au compte de l'ASBL Tennis Des Mottes.

5.3 Au cas où les cotisations ne seraient pas versées dans le délai prévu, les membres perdent automatiquement leur droit de priorité pour la réinscription de l'année suivante, L'organe d'administration pouvant- dès cette échéance reprendre d'autres inscriptions. A ce moment, un décompte sera adressé aux membres par le conseil d'administration. Il en sera de même en cas de non réinscription

## **6) Accès aux terrains**

6.1 Les courts de tennis sont réservés à la seule pratique du tennis.

Les terrains ne sont accessibles qu'aux membres en règle de cotisation (plus les invités éventuels)  
Les enfants de moins de 6 ans sont admis accompagnés d'un adulte membre du club.

6.2 Les chaussures de tennis sont obligatoires. De plus, dans un souci d'harmonie, la tenue de tennis est souhaitée (exception pour le training). Il est défendu de fumer sur les terrains et de sauter par-dessus les filets. Les spectateurs ne peuvent pénétrer dans l'enclos des terrains. Sur les terrains, les animaux, même accompagnés de joueurs, ne sont pas non plus admis.

6.3 Le chalet et les courts doivent être fermés à clé. Il est de notre intérêt à tous de protéger nos installations pour garder un cadre agréable.

## **7) Réservations**

7.1 Les réservations se font par internet sur le site « ballejaune.com ». On peut réserver 2 parties à des jours différents, 1h pour les simples et de 2h pour les doubles. Après avoir joué, la partie suivante peut être réservée. On ne peut réserver que sous son nom et prénom. La réservation se fait obligatoirement avec les noms et prénoms des joueurs plus les invités éventuels.

7.2 En cas d'affluence, il est souhaité de donner priorité aux doubles

## **8) Cours de tennis**

Les cours de tennis sont donnés par le(s) professeur(s) agréé(s) en Assemblée générale.

## **9) Invitations**

9.1 Toute invitation doit être indiquée lors de la réservation et est passible d'un droit de 5 euros par personne et par heure. La procédure figure dans un document annexe intitulé « procédures de réservation et d'invitation ».

9.2 Les invitations sont limitées à 20 par saison.

Fait à La Hulpe, le 1 février 2022

L'organe d'administration

Joëlle Van Goethem, présidente, Nicole Vanhamme, secrétaire, Brigitte Blackburn, trésorière, Guy De Bruyne, Marc Lempereur, Aimé Muganga.